

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 28 octobre 2020, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, les règlements suivants ont été adoptés et entreront en vigueur conformément à la Loi :

- *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, dit règlement portant le numéro 07-2020 ;*
- *Règlement de construction des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, dit règlement portant le numéro 10-2020 ;*
- *Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, dit règlement portant le numéro 11-2020 ;*
- *Règlement sur les dérogations mineures des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, dit règlement portant le numéro 12-2020.*

Il peut être pris connaissance desdits règlements au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 4 novembre 2020



Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général